



Commune de May en Multien  
Seine-et-Marne

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Francine THIERY, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Marie-Thérèse RIVIERE.

Absents excusés : Gilles COLMANT donne pouvoir à Francine THIERY, Arnaud SIMONET donne pouvoir à Charles GARNIER, Éric DUCREAU donne pouvoir à Michaël RUBENS.

Chantal BERGANDY est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **1) AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2023 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS EN 2022**

Conformément à l'article L.1612-1 du code Général des Collectivités territoriales, et afin de pouvoir faciliter le fonctionnement sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, Francine THIERY demande aux membres du conseil de libérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, au budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'appliquer les 25 % sur les montants budgétés en dépenses d'investissement 2022 soit :

Chapitre 20 .....	18 000 € x 25 % soit 4 702 €
Chapitre 204 .....	1 500 € x 25 % soit 1 750 €
Chapitre 21.....	12 2267,09 € x 25 % soit 30 566,77 €

Elle présente le tableau récapitulatif des montants budgétés en 2022.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **2) DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Francine THIERY informe les membres du conseil que Monsieur le Maire souhaite proposer lors de la prochaine commission de travaux de poursuivre le remplacement des fenêtres de l'école. Elle explique que ces travaux sont éligibles avec un taux de subvention de 80 % maximum du montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable.

Le devis de la société Horizon s'élève à 25 000 € HT (soit 30 000 € TTC) et concerne le changement de la porte et fenêtres de la salle des maîtres, le bureau de la directrice de l'école et la porte de la bibliothèque donnant sur la cour.

Afin de respecter la date limite de dépôt de demande de subvention fixée au 15 janvier 2023, Francine THIERY sollicite les membres du conseil afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces

administratives nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR. Elle précise que les membres du conseil décideront lors du prochain conseil de réaliser ou pas ces travaux.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : DEBAT ET VOTE RELATIF A L'ADOPTION DU PROJET**

Francine THIERY fait part que le conseil communautaire, en sa séance du 30 septembre dernier, a adopté un projet de modification des statuts de la Communauté de communes sur le Titre 2 : *Compétences*, afin de permettre la délégation de la compétence "Services des transports périscolaires pendant la pause méridienne (hormis le service d'accompagnement des élèves)" au profit du département de Seine-et-Marne. Les conseils municipaux des vingt-deux communes membres sont invités à se prononcer sur le projet de modification.

Francine THIERY propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes et de délégation de compétence « service des transports périscolaires pendant la pause méridienne » au profit du département.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **4) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE 2022-2023**

Francine THIERY informe que la commission scolaire s'est réunie le 28 novembre 2022. Les membres de la commission ont participé à la mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire. Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour modifier ou ajouter les points suivants :

- une précision sur le tarif global du repas qui se compose du prix du repas et du prix du temps d'animation. Les deux sont indissociables,
- un complément d'information aux familles sur l'utilisation de l'application 3Douest,
- l'ajout des obligations concernant le fonctionnement du service de restauration scolaire,
- des précisions sur la facturation de repas en cas d'absence d'une enseignante ou de grève,
- une précision concernant l'importance que les familles communiquent à la mairie tout changement de coordonnées téléphoniques en cas d'urgence.

Francine THIERY propose donc aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur du service de la restauration scolaire pour l'année 2022-2023.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **\* INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Francine THIERY rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été proposé de faire appel à un prestataire afin de procéder à la numérisation des actes d'état civil. Elle revient sur le devis de la société Numerize, d'un montant de 2 844 €, pour le scan de 2 000 actes d'Etat Civil, représentant environ 100 ans d'archive. Cela permettrait de préserver les registres et de ne plus les manipuler. Francine THIERY sollicite le conseil afin d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir le coût de la prestation au budget 2023. La décision de réaliser la numérisation des actes d'état civile sera prise au prochain conseil. Il est suggéré d'obtenir un second devis.

➤ Francine THIERY informe que lors de la commission scolaire du 28 novembre, il a été procédé aux résultats et aux conclusions de l'enquête relative à la mise en place d'une étude surveillée.

- 25 familles sur 64 ont répondu à cette enquête. Il en résulte que :
- Les besoins de la famille en terme de jours sont : le lundi 17 familles, le mardi 14 familles, le jeudi 18 familles, et le vendredi 10 familles,
- l'horaire choisi par la famille pour l'étude surveillée : 17h à 18h pour 19 familles, de 17h30 à 18h30 pour 2 familles,
- sur les 25 familles concernées, 14 seraient intéressées pour une mise en place dès début 2023,

- à la question du montant maximum que les familles seraient prêtes à payer : 9 familles ont répondu entre 1€ et 1,50€, 5 familles entre 1,50€ et 2€, 5 familles entre 2€ et 2,50€, 1 famille entre 2,50€ et 3€, 1 famille entre 3€ et 3,50€, et 4 familles ne se sont pas prononcées. Francine THIERY précise que le coût de l'étude surveillée s'ajoute au coût de l'accueil périscolaire.

- le retour de l'enquête prévoit les effectifs suivants dès janvier 2023 : lundi 16 enfants, mardi 9 enfants, jeudi 16 enfants et vendredi 8 enfants.

Francine Thiery fait remarquer que certaines familles prévoient de l'étude alors que les enfants sont en PS/MS/GS et qu'il n'y a pas de devoirs.

L'enquête a été analysée par Sandra FERGANI, déléguée territoriale de Léo Lagrange et Stéphanie BOUKADI, directrice de l'accueil périscolaire. Celles-ci préconisent une étude à 11 enfants.

Au vu des résultats de l'enquête, les membres de la commission ont émis un avis favorable pour une éventuelle mise en place de l'étude le lundi et le jeudi de 17h à 18h pour un tarif compris entre 1€ et 1,50€ pour 11 enfants. Elle précise que l'encadrement pourrait être assuré soit par un enseignant ou un animateur titulaire BAFA ou un équivalent. Le coût du service, géré par le prestataire de la commune Léo Lagrange, sera présenté lors du prochain conseil.

Francine THIERY ajoute que les réservations se feraient par le biais de l'application 3douest et que ce service nécessite la notion de quota afin de bloquer les réservations dès que la capacité d'accueil est atteinte. Dès que le nombre de places est atteint, la réservation n'est plus possible et l'enfant passe automatiquement en liste d'attente. Dès qu'une place se libère, la 1<sup>ère</sup> personne sur liste d'attente va passer de « attente » à « réservé ».

Le prix de cette notion de quota, à la charge de la commune, est de 240€ (payé une seule fois) et 120€ annuel pour la maintenance du module "quota".

Marie Thérèse RIVIERE suggère de bien rappeler aux familles qu'il s'agit d'une étude surveillée et non d'une étude dirigée. Francine THIERY souligne que le document d'enquête précisait que l'étude surveillée avait pour objectif de « permettre aux élèves, après l'école, d'effectuer les devoirs de manière autonome dans un endroit calme et sous la surveillance d'un personnel qualifié.

➤ Alain FORESTIER fait un retour sur la réunion du 9 décembre dernier avec le prestataire COVALTRI 77, où il a été évoqué les différents problèmes rencontrés lors des ramassages des déchets et la collecte robotisée, à savoir :

- les déchets sur la route après le ramassage : le prestataire a indiqué que les agents seraient plus vigilants lors des prochaines collectes, mais il semblerait que le bras articulé ait connu un dysfonctionnement,
- la non prise en charge de certains bacs : le prestataire a fait part des différents motifs de refus de collecte : le contenu du bac ne correspond pas, le couvercle du bac n'est pas complètement fermé, le bac est placé entre 2 véhicules trop proches,
- le marquage au sol : le prestataire a présenté des solutions de marquage au sol temporaire qui pourraient être mis en œuvre en concertation avec la commune,
- le numéro de téléphone COVALTRI : le prestataire indique que la personne en charge des appels avait quitté son poste,
- les bacs avec puces : tous les bacs de collecte sont pucés et bénéficient d'une position GPS. Les informations collectées lors des ramassages sont transmises simultanément vers une base de données,
- vers une facturation à la levée : le prestataire n'est pas favorable à la mise en place de ce type de facturation mais y sera contraint si l'Etat l'impose. Il anticipe le dispositif afin d'assurer la maîtrise des coûts.
- la dotation et l'échange des bacs : le prestataire informe qu'ils se font le mercredi pour la commune de May en Multien.

➤ Philippe ALLEMBACH informe le conseil qu'il sollicitera Elodie BEAUGIER, comptable de la commune, afin d'obtenir des documents en vue de la préparation de la commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

Le secrétaire de séance  
Chantal BERGANDY



L'Adjointe au Maire  
Francine THIERY

